

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Madame TAUVERON, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2400048	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet de Wallis et Futuna du 06/10/2023 exigeant le remboursement de la somme de 6 691,59 euros au titre d'un trop perçu d'indemnité d'éloignement, ensemble la décision du 14/12/2023 rejetant son recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	Maître TAQUET NICOLAS
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	
02)	DOSSIER N° 2300328	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de non renouvellement du contrat de 2 ans pour 2 années supplémentaires	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	DUGOUJON & ASSOCIES
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	
03)	DOSSIER N° 2400496	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté n° 2024 du 18/09/2024 portant convocation de l'assemblée territoriale en session extraordinaire pris par le préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	Maître DUMAS BRICE
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

08 heures 30

04) DOSSIER N° 2400715 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté 2024-517 de l'ADSUP ainsi que la délibération 62/AT/2024 du 19/09/2024 portant modification du règlement intérieur de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. [REDACTED]	Maître DUMAS BRICE
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA ASSEMBLEE TERRITORIALE DE WALLIS ET FUTUNA	

05) DOSSIER N° 2400663 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de refus d'agréer sa candidature en qualité de chef de projet ingénierie publique/conducteur d'opération Wallis et Futuna.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. [REDACTED]	Maître DUMAS BRICE
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

06) DOSSIER N° 2300083 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire TA WALLIS : demande d'annuler la décision du 08/12/2022 relative à l'attribution du marché n° 2022-AMO-RECONSTR-HOP-WetF (opération de reconstruction/réhabilitation des hôpitaux de Wallis et Futuna).

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GROUPEMENT ADEC SAS	
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	
Observateur	AGENCE DE SANTE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA SECAL	SARL DESWARTE CALMET

08 heures 30

07)	DOSSIER N° 2400590	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande la condamnation de l'ADSUP au paiement de la somme de 12 660 000 F CFP au titre de l'acte d'engagement accepté les 20 et 21 septembre 2017.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE IMPEX NOUVELLE CALEDONIE	SOCIÉTÉ D'AVOCATS YANN BIGNON
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	
08)	DOSSIER N° 2400294	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'une indemnisation de 6 000 000 F CFP à l'Etat en réparation de son préjudice suite l'implantation non autorisée d'un pylône EEWF sur son terrain à Wallis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	Maître ELMOSNINO YANN
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	
09)	DOSSIER N° 2400452	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande la condamnatuib de l'Etat au versement de la somme de 10 640 000 F CFP en réparation du préjudice subi du fait de la privation d'emploi suite à sa demande de réintégration.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	Maître ELMOSNINO YANN
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

08 heures 30

10) DOSSIER N° 2300015 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire Demandede versement de la prime d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. [REDACTED]	[REDACTED]
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

11) DOSSIER N° 2300475 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire Demande la reconnaissance de ses CIMM sur le territoire de Wallis.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. [REDACTED]	[REDACTED]
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	
Observateur	VICE-RECTORAT DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

12) DOSSIER N° 2300636 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande de faire exécuter la décision inscrite le 21 février 2023 suite au recours gracieux du 14 février 2023 actant le versement des indemnités de formation à hauteur de la somme de 2 952 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. [REDACTED]	[REDACTED]
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

08 heures 30

13) DOSSIER N° 2400031 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de l'ADSUP du 05/12/2023 relatif au refus du remboursement du billet d'avion d'un montant de 3 113,56 euros pour se rendre à un entretien d'examen professionnel à Paris le 14/11/2023.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	[REDACTED]
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

14) DOSSIER N° 2400084 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire Contestation de la décision de non renouvellement de son contrat de 2 ans pour 2 années supplémentaires.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	[REDACTED]
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	
Observateur	VICE-RECTORAT DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

15) DOSSIER N° 2400089 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation du courrier de l'ADSUP du 15/02/2024 relatif au refus à la demande de bénéfice de congés d'accompagnement de son époux évasané en NC.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M [REDACTED]	[REDACTED]
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA	

08 heures 30

16)

DOSSIER N° 2400662

RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de la DFIP de Wallis suite au recalcul du montant de son l'IFCR

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

M

Défendeur

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE WALLIS-ET-FUTUNA

Observateur

ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Arrêté le 21/01/2025

Le président, H. Delesalle

